

CONVENTION de FORMATION YOGA et/ou AYURVEDA

18 AOUT 2017

ENTRE :**ECOLE DE FORMATION SATTVA**

N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM -----

PRENOM -----

N° tél. -----

Adresse-----

Mail -----

POUR :

La formation de professeur de Yoga et d'approfondissement du Yoga Intégral
Incluant les modules en Ayurvédas

LIEU :

A L'ECOLE DE YOGA SATTVA
8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX
63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : (sous réserve de modifications)

Cycle 2017-18	Thèmes des journées théorico-pratiques
28-29 octobre 2017 18-19 novembre 2017 16-17 décembre 2017 13-14 janvier 2018 10-11 février 2018 10-11 mars 2018 07-08 avril 2018 26-27 mai 2018	YOGA : Mudra-thérapie et gestuelle énergétique AYURVEDA : Pratiques posturales thérapeutiques : Asana-thérapie YOGA : Placements musculaires appliqués et méridiens AYURVEDA : Nutrition Ayurvédique appliquée YOGA : Harmonisation du lieu en lien avec l'harmonisation du corps AYURVEDA : Guérison vibratoire : mantra et prana-thérapie YOGA : Pranayama ésotérique : l'art du souffle contrôlant l'énergie AYURVEDA : Libération des centres psychiques et du mental
20-24 août 2018	Stage d'été : Immersion dans la paix du Yoga

HORAIRES :

9H-12H30 et 13h30-17h (sous réserve de modulation à voir avec le formateur)

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée suit une alternance entre la pratique et la théorie.

Le stagiaire bénéficie :

- De livrets pédagogiques en Yoga et en Ayurvéda
- De fiches techniques sur les thèmes abordés en journées et une trame à suivre
- Des enseignements, des cours pratiques et un suivi personnalisé

Une bibliographie sera à étudier et des pratiques seront à réaliser chez soi.

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'action de formation pour 2017-2018 est de :
1800 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT :

- PAIEMENT EN 1 FOIS : un chèque de 1800 € (ou 1800 €-200 € d'avance soit 1600 €)
- PAIEMENT EN 12 FOIS : 12 chèques de 150 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 8 FOIS : 8 chèques de 225 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 4 chèques de 450 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN ... FOIS : ... chèque(s) de 190 € à établir maintenant pour le(s) stage(s) suivant(s) :

Les chèques seront encaissés le 05 du mois à partir du mois de septembre 2017.

(NE PAS DATER LES CHEQUES – MERCI)

Pas d'entrée en formation si le contrat n'est pas signé.

*La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois. **Pas de remboursement pour absence non justifiée.***

Fait à ... , en deux exemplaires, le ...

Philippe FRADIN

Pour le stagiaire,
Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,